

## Annexe 1 : documents à fournir lors d'une demande de subvention dans DAUPHIN

Liste des documents à fournir	Situation 1 : Première demande	Situation 2 : Demande déjà effectuée auparavant	Précisions
Un IBAN récent	OUI	OUI	La dénomination et d'adresse de l'IBAN doit être <b>identique à celles</b> du SIRET de l'association
Les statuts de l'association	OUI	NON <i>sauf changement</i>	
Liste des dirigeants de la structure	OUI	NON sauf changement	
Une attestation sur l'honneur signée	OUI	OUI <i>sauf signature via le compte signataire dans Dauphin</i>	Le modèle est à télécharger dans Dauphin. Le montant du budget demandé pour <b>une</b> action doit être identique au montant figurant dans l'attestation. Une action = une attestation sur l'honneur.
Les derniers comptes annuels	OUI	OUI	Les derniers comptes annuels sont : -le bilan comptable -le compte de résultat Ils doivent avoir été approuvés et signés par assemblée générale ou par le commissaire aux comptes
Rapport du commissaire aux comptes	OUI <i>si existence d'un commissaire aux comptes</i>	OUI <i>si existence d'un commissaire aux comptes</i>	La nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire dans un certain nombre de cas. Pour plus de précisions : <a href="https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2907">https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2907</a>
Budget prévisionnel de la structure	OUI	OUI	Le montant du budget prévisionnel doit inclure les subventions demandées.
Délégation de signature pour attestation sur l'honneur	OUI <i>si absence de signature par le représentant légal</i>	OUI <i>si absence de : - signature par le représentant légal - de compte signataire dans Dauphin</i>	
Compte rendu financier de la subvention N-1	<b>×</b>	OUI	Avant toute nouvelle demande de subvention, la subvention précédente doit être justifiée dans la partie justification de Dauphin.